

BOSTON SCIENTIFIC SA
Société Anonyme au capital de 9.807.534 €
Siège social : 14 Place Georges Pompidou
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
329 938 245 RCS VERSAILLES



Prd du 21/03/08
↳ CA

923935

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 21 MARS 2008

L'an deux mille huit, le vingt et un mars, à 14 heures 30,

Les membres du Conseil d'Administration de la Société Boston Scientific SA se sont réunis au siège social de la société Boston Scientific International, sis Parc des Fontaines, 55 avenue des Champs Pierreux à Nanterre, sur convocation du Président du Conseil d'administration.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- David W. McFaul, Président Directeur-Général
- Julie Zeiler, Administrateur

Est absente et excusée :

- Ginette Gagné, Administrateur

Madame Isabelle Driard Benslama ainsi que Madame Aurélie Corroy, représentantes du Comité d'entreprise aux Conseils d'administration, dûment convoquées, sont absentes.

Monsieur David W. McFaul préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'administration. Il constate que la moitié au moins des administrateurs sont présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire
- Questions diverses
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis, il ouvre la discussion et indique que suite à la démission de Monsieur Gerard Wallace en date du 14 février 2008 de ses fonctions d'administrateur, et conformément à l'article L.225-24 du Code de commerce, il est proposé de nommer Monsieur Gregory F. Covino en remplacement.

Après discussion, le Président met aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil, conformément à l'article L.225-24 du Code de commerce, décide de coopter Monsieur Gregory F. Covino en qualité de nouvel administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Gerard Wallace, à compter de ce jour, et ce pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Gerard Wallace, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Conformément à la loi, cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Monsieur Gregory F. Covino a fait savoir par avance qu'il accepterait les fonctions d'administrateur si elles venaient à lui être conférées. Par ailleurs, Monsieur Gregory F. Covino a fait savoir qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Puis, le Président prend la parole et informe les membres du Conseil d'administration que Madame Ginette Gagné a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Après discussions, les membres du Conseil d'administration considèrent opportun de procéder immédiatement à son remplacement.

Après discussion, le Président met aux voix la résolution suivante :

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil, conformément à l'article L.225-24 du Code de commerce, décide de coopter, Monsieur Howard Thompson en qualité de nouvel administrateur de la Société en remplacement de Madame Ginette Gagné, à compter de ce jour, et ce pour la durée restant à courir du mandat de Madame Ginette Gagné, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Conformément à la loi, cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Monsieur Howard Thompson a fait savoir par avance qu'il accepterait les fonctions d'administrateur si elles venaient à lui être conférées. Par ailleurs, Monsieur Howard Thompson a fait savoir qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Julie Zeiler prend la parole et présente sa démission de ses fonctions d'administrateur du fait de ses nouvelles fonctions au sein du groupe Boston.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Julie Zeiler de ses fonctions d'administrateur de la Société à l'issue de la présente réunion, et la remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

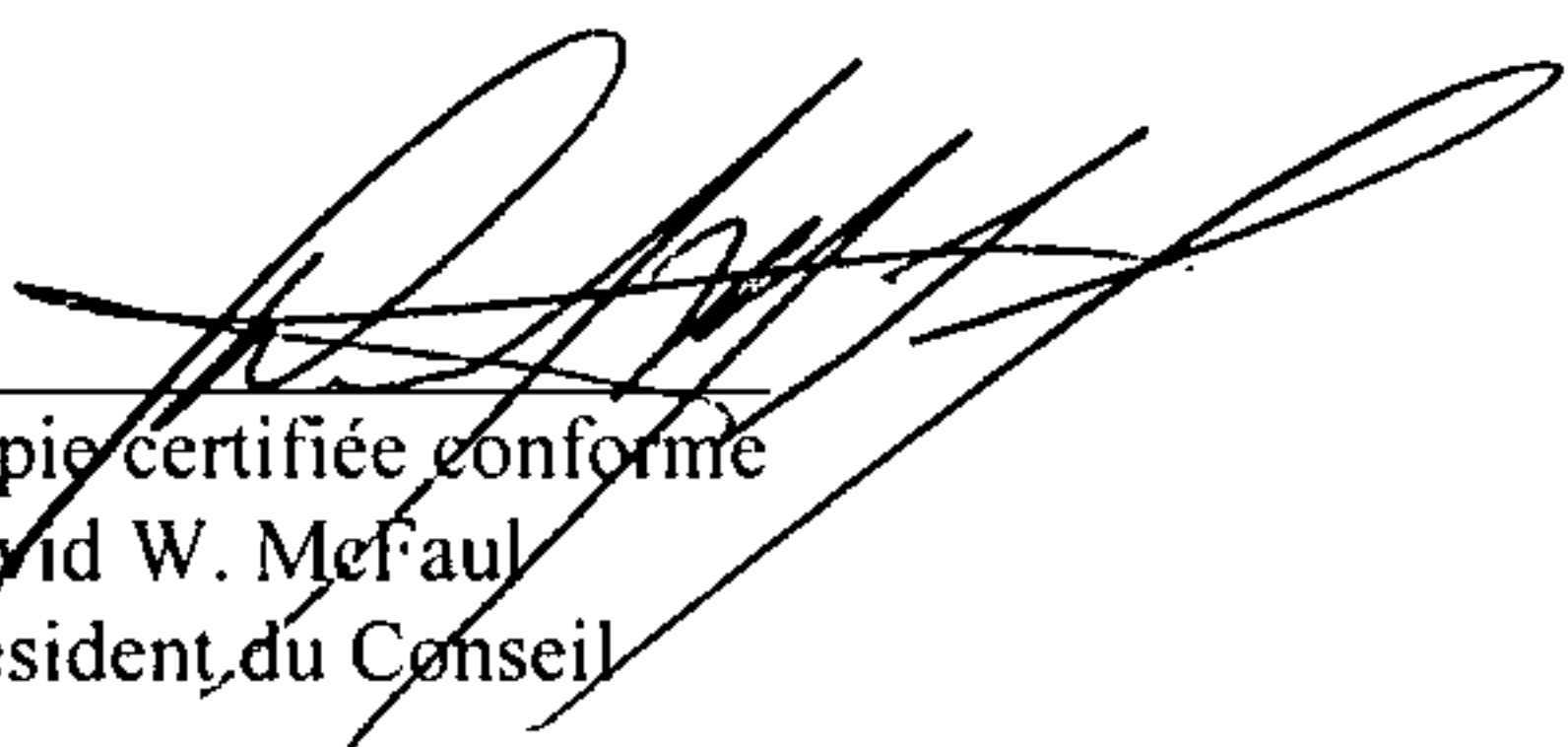
Après en avoir délibéré, le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-oo0oo-

Après délibération et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.


Copie certifiée conforme
David W. McFaul
Président du Conseil